

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2025

Date de la séance : 27 octobre 2025

Date d'affichage : 28 octobre 2025

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le quatorze octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Roland GAUME, Mr Michael Houser, Mr Thierry Houser, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Béatrice PRETRE, Mme Rachel RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Mr Nicolas GIRARDOT, Mme Malika HAKKAR BOUKARINE, Mme Marion JANIN-MANIFICAT, Mr Raphaël RELANGE

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de la séance : Mme Béatrice PRETRE

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 septembre 2025

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 22 septembre 2025.

Modification ordre du jour

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification de l'ordre du jour soit l'ajout d'un point :

➤ Décors de Noël

1° PLUI

Par délibération en date du 10 septembre 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Plateau du Russey (CCPR) a acté le principe du transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme et carte communale ».

Il appartient à chaque conseil municipal de se prononcer dans un délai de trois mois afin d'autoriser la CCPR à lancer une étude pour ce PLUi qui sera en vigueur au 1^{er} janvier 2032 au plus tôt.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document d'urbanisme réglementaire qui dessine le territoire intercommunal à un horizon à 10 ans. Ce document sera financé par 1% de la taxe d'aménagement des communes. A l'avenir, la DDT n'instruira plus les demandes d'urbanisme, ça sera le rôle de la CCPR lorsque le PLUi sera acté.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le transfert de la compétence, autorise la CCPR à engager les démarches nécessaires à ce sujet, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2° REGULARISATION TERRAIN D'AISANCE MONSIEUR KOENIG

Durant le précédent mandat, Mr KOENIG Sébastien a demandé à acheter du terrain communal jouxtant la propriété qu'il achetait au 4bis rue principale. L'accord lui a été formulé, et le géomètre a alors borné le terrain de 92m2. En décembre 2023, une délibération a été prise pour la vente de ce terrain au prix de 690€.

Monsieur le Maire a adressé un courrier à ce Monsieur pour l'informer que rendez-vous allait être pris chez le Notaire pour régulariser la situation. Monsieur KOENIG ne souhaite pas ce rendez-vous...
Monsieur le Maire va donc lui faire un courrier pour l'informer que le terrain, nouvellement cadastré AA115, reste propriété de la commune et qu'il est interdit d'y entreposer des affaires personnelles.

3° MOBILITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Il n'y a plus beaucoup de transporteurs sur le Pays Horloger et la société Kéolis ne répond quasiment plus aux demandes faites par les associations communales en période scolaire en raison d'un manque de personnel. La société MBFC dispose de plus de souplesse et peut répondre à certaines demandes même en période scolaire.

Afin de permettre aux associations du village de pouvoir effectuer des voyages, la commune a la possibilité d'adhérer à MBFC pour la somme de 10 €.

Certaines communes adhérentes, en plus de leurs écoles, permettent à leurs associations d'effectuer des voyages. La société MBFC facture le transport à la commune et la commune refacture tout ou partie de la somme à l'association demandeuse.

Les associations demandent un devis et c'est à elles de prendre contact avec la Mairie pour faire valider le devis. Cela permet à la commune de connaître les demandes de transport en cours.

Pour information, les demandes seront toutefois géographiquement limitées car nous ne pouvons travailler que dans le périmètre de nos actionnaires, c'est-à-dire la Bourgogne Franche-Comté. Impossible d'aller dans les autres régions ou en Suisse.

Le conseil municipal, à 10 voix pour et 1 abstention, décide d'adhérer à MBFC, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

4° COMPTABILITE STEP

A compter du 1^{er} janvier 2026, la compétence assainissement sera reprise par la Communauté de Communes du Plateau du Russey. C'est-à-dire que nous n'aurons plus la gestion comptable de cette partie. Nous allons transférer notre budget assainissement à la CCPR, nous devons donc clore nos comptes au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la dissolution du budget annexe Assainissement au 31 décembre 2025, et autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision se rapportant à ce sujet.

5° AVANCEMENT DE GRADE SECRETAIRE DE MAIRIE

Un avancement de grade a été proposé pour la secrétaire de mairie Claire SALOMON. L'agent a rempli et envoyé son dossier qui a été analysé par la commission paritaire du centre de gestion, laquelle a rendu un avis favorable à la promotion pour le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} novembre 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter cet avancement de grade pour la secrétaire de mairie, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

6° DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT DES EAUX DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY

La commune de La Bosse souhaite adhérer au Syndicat Intercommunal mixte des Eaux du Haut Plateau du Russey. Pour que l'adhésion soit valide, chaque commune adhérente doit donner son accord.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote favorablement pour l'adhésion de la commune de La Bosse.

7° DECORS DE NOEL

Notre contrat avec l'entreprise Bazaad de l'Hôpital du Grosbois est arrivé à échéance, la commission concernée s'est réunie pour renouveler le contrat en retenant deux sortes d'illuminations, soient 17 luminaires pour un montant de :

- 2 887.50 € TTC pour une location sur 4 ans

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de renouveler la location des luminaires sur 4 ans, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

8° DIVERS

Estimation des bâtiments communaux

L'agence immobilière communale « les clés de l'immobilier » a procédé à l'estimation des 3 bâtiments communaux :

- | | |
|--|----------------------------|
| ➤ Mairie : | entre 190 000€ et 210 000€ |
| ➤ Bâtiment du club (+14 ares de terrain) : | entre 180 000€ et 200 000€ |
| ➤ Ancienne école : | entre 230 000€ et 245 000€ |

Une réflexion est engagée sur le devenir des bâtiments communaux.

Appartement communal

Notre appartement communal se libère au 1^{er} janvier 2026. Une porte isolée sera posée entre l'appartement et le préau.

PNR

Le Parc Naturel Régional recense les besoins de panneaux signalant l'appartenance au Parc à l'entrée des villages, dans le cadre d'une subvention régionale. Le PNR compte 2 panneaux par commune en moyenne. Mais si le nombre total de panneaux dépasse l'enveloppe régionale, le PNR les facturera aux communes. La commune, à 10 voix contre et 1 abstention, refuse la prise en charge financière de ces panneaux.

Repas des anciens

Changement de programme : le repas aura lieu le samedi 6 décembre à la salle La Campagne.

Visite de la station d'épuration

Une visite de la STEP est organisée pour les conseillers municipaux le samedi 15 novembre à 10h30.

Vœux 2026

- Les vœux de la Commune auront lieu le vendredi 9 janvier 2026 à 19h30, salle La Campagne
- Les vœux de la CCPR auront lieu le jeudi 8 janvier 2026, au Barboux

STEP

Le 1^{er} coup de pelleteuse a été donné ce lundi 27 octobre.

Tour de table

- Une réunion d'échanges a eu lieu entre la commission « personnel communal » et les employés communaux
- Parking de l'église : les habitants du 8 rue principale occupent continuellement ces places de parking : un courrier va leur être adressé
- Lampadaire rue Clos du Cournot : Europellets paie les dégâts et Mr Eric Houser va venir réparer
- Lampadaire endommagé dans la zone : La CCPR est informée, elle en est responsable
- Egoûts au lotissement Père Receveur : L'agent technique s'en occupe
- Mettre un détecteur de lumière au-dessus de la porte du club
- Conseil d'école du 4 novembre à Bonnétage : Mme Pretre Béatrice s'y rend

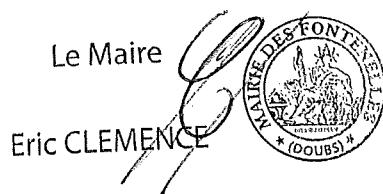
RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. PLUi
2. Mobilité Bourgogne Franche-Comté
3. Comptabilité STEP
4. Avancement de grade secrétaire de mairie
5. Demande d'adhésion au SIEHPR
6. Décors de Noël

La séance est levée à 22h20

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire
Eric CLEMENCE



The official seal of the town of Fontenelle, Doubs, France. The text "Mairie des Fontenelles" is at the top, "DOUBS" is at the bottom, and there is a central emblem.